

XXX^e Conférence internationale de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge

Questions-guides pour les commissions

COMMISSION A

Mercredi 28 novembre 2007, 9h30-13h / 14h30-18h

LE CARACTÈRE SPÉCIFIQUE DE L'ACTION ET DES PARTENARIATS DU MOUVEMENT DE LA CROIX-ROUGE ET DU CROISSANT-ROUGE ET LE RÔLE DES SOCIÉTÉS NATIONALES EN TANT QU'AUXILIAIRES DES POUVOIRS PUBLICS DANS LE DOMAINE HUMANITAIRE

Objet

La Commission A donne aux membres de la Conférence la possibilité d'examiner la valeur du rôle d'auxiliaire des Sociétés nationales, en s'appuyant sur la définition élaborée dans le cadre des consultations organisées par la Fédération internationale et en tenant compte des informations figurant dans le rapport présenté à la XXVIII^e Conférence internationale en 2003, ainsi que dans le document de référence soumis à la présente Conférence.

Dans leur discussion, il est recommandé aux membres de réfléchir au caractère mutuel des avantages que ce rôle apporte aux gouvernements et aux Sociétés nationales, ainsi qu'à la façon dont l'exercice dudit rôle peut améliorer la planification nationale et l'intervention en cas de catastrophe naturelle et de menace pour la santé publique, ainsi que la promotion de la tolérance et du respect de la diversité.

Le rôle d'auxiliaire devrait également être considéré comme établissant une passerelle qui aide les gouvernements à améliorer leurs relations avec la société civile, le secteur privé et d'autres acteurs dont la collaboration est importante pour la réalisation d'objectifs nationaux.

À cet égard, et sans préjudice du travail effectué au sein du Comité de rédaction sur le projet de résolution présenté sous ce point, les débats menés dans le cadre de la Commission A seront utiles à tous les partenaires pour assumer le rôle en question dans les années à venir.

Questions-guides

- Que signifie le rôle de la Société nationale pour les pouvoirs publics de son pays dans le domaine humanitaire ? Ce rôle crée-t-il une relation spéciale entre elle et son gouvernement ? Dans votre cas, comment ce rôle ou cette relation se passent-ils ?
- Comment les gouvernements et les Sociétés nationales devraient-ils collaborer pour que le rôle d'auxiliaire donne les meilleurs résultats sur le plan humanitaire ? Quel soutien les pouvoirs publics devraient-ils donner à la Société nationale de leur pays afin que celle-ci puisse fonctionner efficacement en tant que leur auxiliaire dans le domaine humanitaire ?
- Quels sont les avantages du statut d'auxiliaire pour les Sociétés nationales et pour les pouvoirs publics ? Quelles sont les responsabilités des pouvoirs publics et de la Société nationale dans leur relation ?

- Donnez des exemples d'applications pratiques possibles de la définition de travail au dialogue entre les pouvoirs publics et les Sociétés nationales dans les domaines traités à la Conférence (à savoir dégradation de l'environnement/changement climatique, migration internationale, violence en milieu urbain, maladies émergentes/réémergentes et santé publique, droit international humanitaire, intervention lors de catastrophes).
- Pourquoi est-il important de séparer les activités que réalise une Société nationale en tant qu'auxiliaire des pouvoirs publics et celles qu'elle réalise pour d'autres raisons (par exemple dans le cadre de la mission humanitaire ou pour honorer un contrat indépendant) ?
- Comment la Société nationale peut-elle rester indépendante et neutre – et être effectivement considérée comme telle – tout en fournissant du personnel qui agira en tant qu'auxiliaire des services sanitaires des forces armées ?

Les membres de la Conférence sont invités, lorsqu'ils traiteront les questions ci-dessus, à tenir compte du thème général de la Conférence internationale, « Ensemble pour l'humanité », et à examiner des questions telles que celles-ci :

- ✓ Quelle est la meilleure manière de gérer la relation des pouvoirs publics avec les Sociétés nationales en leur qualité d'auxiliaires et partenaires ? Y a-t-il une façon différente de traiter certaines questions dans les États fédéraux ?
- ✓ Quelles mesures devrait prendre la Fédération internationale pour aider les Sociétés nationales à s'acquitter des responsabilités qui leur incombent en tant qu'auxiliaires des pouvoirs publics ? Est-il nécessaire d'accorder une attention particulière aux besoins des gouvernements, par exemple en ce qui concerne la fourniture d'informations qui seront utilisées par les ministères compétents et autres services gouvernementaux ?
- ✓ La Fédération internationale devrait-elle faire davantage pour aider d'autres organisations internationales à gérer le travail qu'elles font avec les Sociétés nationales lorsque celles-ci agissent en tant qu'auxiliaires des pouvoirs publics ?